Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210116-DE

20210116

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINE ET PATRIMOINE

SOUS-DOMAINE :
ACQUISITIONS

OBJET :
Budget annexe assainissement : acquisition de deux parcelles de terrain à VILLEMAGNE

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du 10 juin 2021

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION LE

PAR DELEGATION LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 16 juin 2021 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Jocelyne FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Préscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : Didier CALMETTES par Jocelyne FABRE, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Brigitte BATIGNE à Audrey GAIANI, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON, Evelyne GUILHEM à Sabine CHABERT, Thierry MALLEVILLE à Isabelle SIAU, Monique VIDAL à Serge OURLIAC.

Excusés : Robert BATIGNE, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Frédéric JEANJEAN, Nicole MARTIN, Bruno POMART, Martine PUEBLA, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Giovanni ZAMAI.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON.

Secrétaire de séance : Jacqueline RATABOUIL.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210116-DE

20210116

Dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement et de la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Villemagne, Monsieur le Président indique qu'il convient à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois d'acquérir les parcelles non dissociables suivantes :

- Parcelle B820E d'une surface de 3 060 m²
- Parcelle B1405 d'une surface de 1 890 m²

Pour cela, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a obtenu une proposition de promesse de vente de ladite parcelle par la famille ROUGÉ (succession) au prix de 990 €.

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois prendra à sa charge les frais notariés afférents à cette acquisition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à l'acquisition des parcelles non dissociables suivantes :

- Parcelle B820E d'une surface de 3 060 m²
- Parcelle B1405 d'une surface de 1 890 m²

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T

Castelnaudary, le 16 juin 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS * 11 (Aude) *